



Mise en demeure - non paiement

Par **airsp**, le **11/10/2012 à 16:15**

Bonjour,
Echéance contrat : 30/07
01/07/2011, j'envoie une lettre de résiliation a l'assurance habitation.
Refusée cause délai.
Cette année, 29/08/2012, je reçois une mise en demeure pour non paiement de la prime du contrat d'assurances.
Or, je n'ai pas reçu, cette année, l'appel à cotisations.
Y'a t-il un recours ?
Remerciements,
Romain

Par **helpassur**, le **29/11/2012 à 21:17**

Bonjour,
Les cotisations sont dues si vous ne respectez pas les délais de préavis ou si vous n'utilisez pas la loi Chatel.
Cordialement